

DIEU ET MON ROI.

Le soir, une charmante séance littéraire et musicale a réuni de nouveau tous les paroissiens et a clôturé cette belle journée dont le souvenir vivra longtemps à Fannystelle.

Les CLOCHES de St- Boniface seront heureuses de garder dans leurs pages le souvenir de cet acte si religieux, si patriotique et pour dire vrai: si canadien-français.

Bravo ! M. le curé qui savez ainsi cultiver chez vos paroissiens le sentiment catholique et national.

Bravo ! Vous tous paroissiens de Fannystelle qui savez si bien seconder votre dévoué curé et n'avez pas craint de reconnaître la royauté du Christ sur vos familles, sur votre paroisse, et sur votre patrie.



DECRETS NOUVEAUX D'INDULGENCES.

ROSAIRE.

Les confrères du Rosaire peuvent gagner toutes les indulgences attachées à la récitation du rosaire, en ne récitant qu'une dizaine à la fois.

27 février 1907

RENOVATION DES PROMESSES DU BAPTEME.

Une indulgence plénière, moyennant la confession, la communion et la prière aux intentions du Souverain Pontife est accordée à ceux qui renouvellent les promesses du baptême après une mission ou des exercices spirituels, en employant en public dans une église la formule adoptée dans la contrée pour la renovation des vœux du baptême.

DOMINUS MEUS ET DEUS MEUS. !

MON SEIGNEUR ET MON DIEU. !

Cette exclamation de l'apôtre saint Thomas, enfin convaincu de la résurrection de Notre-Seigneur, est enrichie d'indulgences, si on la profère en regardant la Sainte Hostie soit à l'élévation de la messe, soit quand elle est exposée sur l'autel. Toutes les fois qu'on dit ces paroles en regardant Notre-Seigneur, on gagne *sept ans et sept quarantaines d'indulgence*. Une fois par semaine, ceux qui auront observé cette dévote pratique chaque jour et qui s'approcheront de la sainte communion, pourront gagner une *indulgence plénière*.

Ces faveurs, accordées le 18 mai 1907, ont été authentiquées au Secrétariat des indulgences, le 12 juin suivant.

MESSE DE MINUIT

Le Saint Office publie un important décret daté du 1er août :

Pour exciter toujours davantage la piété des fidèles et les enflammer de reconnaissance envers l'ineffable mystère de l'Incarnation du Verbe divin, le Saint Père a benigne-ment concédé, *MORU PROPRIO* et à perpétuité, que dans tous les monastères, cloîtres, dans les autres instituts